

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 01/02 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE AU DISPOSITIF DE DESSERTE MARITIME DE SERVICE PUBLIC ENTRE TOULON ET NICE D'UNE PART, ET LA CORSE D'AUTRE PART A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2001

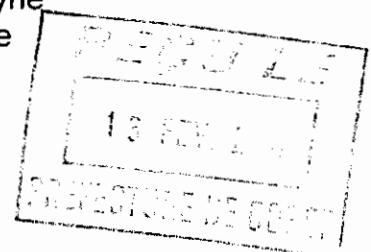
L'An deux mille un, et le premier février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Nicolas ALFONSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph CHIARELLI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Jean-Toussaint TOMA

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. ALFONSI Nicolas  
M. ANTONA Joseph à M. Jean JALPI  
M. BONACCORSI Jean-Claude à M. MURACCIOLI Martin  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. CICCADA Vincent à Mme LANFRANCHI Mireille  
M. COLONNA Jean-Charles à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. FILIPPI César à M. SIMEONI Marcel  
M. GIACOBBI Paul à M. FERRANDI Jules-Laurent  
M. LANTIERI Jean-Baptiste à M. ROSSI José  
M. LUCIANI Toussaint à M. FELICIAGGI Robert  
M. MOSCONI François à M. CASTA Pierre-Jean  
M. PATRIARCHE Paul à M. SINDALI Antoine  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. SANTINI Ange  
M. QUASTANA Paul à M. GERONIMI Jean-Valère  
M. RUAULT Paul à Mme GUERRINI Simone  
M. STEFANI Michel à M. LUCIANI Paul-Antoine  
M. TALAMONI Jean Guy à M. ROMITI Gérard  
M. TIBERI François à M. TOMA Jean-Toussaint  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. ZUCCARELLI Emile à Mme MOZZICONACCI Madeleine

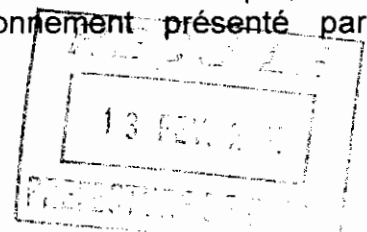


**ETAIENT ABSENTS : MM.**

CROCE Laurent, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, MOTRONI Jean.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement (CEE) n° 3577/92 du Conseil du 7 décembre 1992 concernant l'application du principe de la libre circulation des services aux transports maritimes à l'intérieur des Etats membres (cabotage maritime),
- VU** les orientations communautaires sur les aides au transport maritime (97/C 205/05) du 5 juillet 1997,
- VU** la délibération n° 99/87 AC du 13 juillet 1999 relative à la desserte maritime de la Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- VU** la délibération n° 2000/42 AC du 28 avril 2000 de l'Assemblée relative à la desserte maritime de service public de la Corse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- VU** la délibération n° 2000/64 AC du 25 mai 2000 de l'Assemblée de Corse relative au service complémentaire des lignes maritimes de la zone de Marseille et Toulon et aux lignes de Nice,
- VU** la délibération n° 2000/158 AC de l'Assemblée de Corse relative à la desserte maritime de service public de la Corse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- VU** l'avis n° 2001/01 du Conseil Economique, Social et Culturel du 29 janvier 2001,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement présenté par Mme MATTEI-FAZI Joselyne,



## APRES EN AVOIR DELIBERE

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** les modalités du dispositif de desserte maritime de service public entre Toulon et Nice, d'une part, et la Corse, d'autre part, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, élaboré à sa demande par le Conseil Exécutif et joint en annexe.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la continuité territoriale.

L'aide sociale sera prélevée sur la dotation de continuité territoriale et versée par l'Office des Transports de la Corse à la (ou aux) compagnie(s) qui souhaite(ent) en faire bénéficier ses (leurs) passagers.

L'Office est chargé de régler par convention avec la (ou les) compagnie(s) concernée(ées) les conditions et modalités de cette aide, et notamment les justificatifs qu'elle(s) aura(ont) à demander à ses (leurs) passagers et à produire à l'Office.

L'Office avant de passer convention avec lesdites compagnies devra demander aux autorités administratives compétentes de procéder, en cas de besoin, à la vérification de la conformité des navires proposés par les postulants à l'égard des règles de sécurité.

### **ARTICLE 2 :**

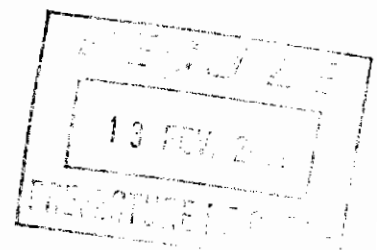
Cette délibération a fait l'objet d'un vote à scrutin public dont les résultats sont les suivants :

#### **ONT VOTE POUR : 26**

ALBERTINI Jean-Louis, ANTONA Joseph, BONACCORSI Jean-Claude, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANTIERI Jean-Baptiste, LUCIANI Toussaint, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, PIETRI Don Pierre, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, TIBERI François, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean.

#### **ONT VOTE CONTRE : 16**

BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, FILIPPI César, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, QUASTANA Paul, RENUCCI Simon, ROMITI Gérard, SIMEONI Marcel, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.



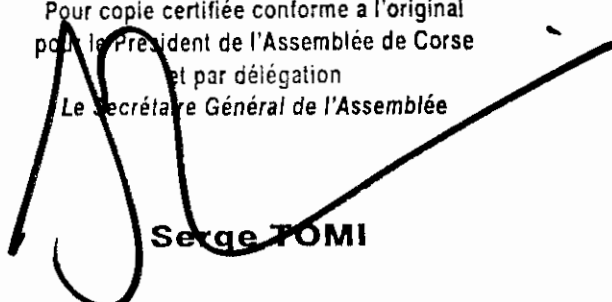
**ABSTENTIONS : 6**

ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, FERRANDI Jules-Laurent,  
GIACOBBI Paul, MOZZICONACCI Madeleine, ZUCCARELLI Emile.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera,  
fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité  
Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



**Serge TOMI**

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> février 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

